



## Extrait du Registre aux Arrêtés

**Suppléance du Maire du  
Jeudi 11 juin au dimanche 14 juin 2026 inclus**

**Nathalie DEBAISIEUX,  
Maire de Laventie,**

**Vu** l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, organisant la suppléance du Maire dans les différentes hypothèses où ce dernier peut être hors d'état d'assurer ses fonctions,  
**Vu** l'indisponibilité du Maire durant la période du Jeudi 11 juin au dimanche 14 juin 2026 inclus,

**Considérant** qu'il y a lieu d'assurer la bonne marche des services municipaux et permettre une parfaite continuité du service public pendant l'absence du Maire,

### **ARRETE :**

#### **Article 1er. :**

**Madame Véronique Mancey**, 2<sup>nd</sup> Adjointe au Maire, est chargée d'assurer la suppléance du Maire pendant son absence du Jeudi 11 juin au dimanche 14 juin 2026 inclus en application de l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Article 2. :**

Le champ de cette suppléance comprend la signature par **Madame Véronique Mancey** de l'ensemble des pièces nécessaires à l'exercice de la fonction et des actes y afférant. Cette signature devra être précédée de la formule indicative suivante « pour le Maire empêchée, l'Adjointe au Maire ».

#### **Article 3. :**

Madame la Directrice Générale des Services et Mr le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

#### **Article 4. :**

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et copie en sera adressée à Monsieur Le Sous-Préfet de Béthune.

Fait à LAVENTIE, le 09 juin 2026

**Nathalie DEBAISIEUX,  
Maire de Laventie**



Acte publié le 10/06/2026  
Nathalie DEBAISIEUX  
Maire de Laventie